



## REPONSE

à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Myriam Coleman concernant  
la qualité du tri des déchets

Renens, le 5 septembre 2014/AP/mae

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2014, Madame la Conseillère communale Myriam Coleman a déposé une interpellation concernant la qualité du tri des déchets à Renens.

Aux questions posées, la Municipalité répond par le rapport annexé "Taxes incitatives et tri des déchets : bilan après 1 an", établi par le Service Environnement-Maintenance en charge du dossier.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Myriam Coleman, déposée lors de la séance du Conseil communal du 19 juin 2014, concernant la qualité du tri des déchets.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin

Nicolas Servageon

Annexe : Rapport "Taxes incitatives et tri des déchets : bilan après 1 an"



## Rapport à la Municipalité

### Taxes incitatives et tri des déchets: Bilan après 1 an

#### 1. Préambule:

L'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Le présent rapport a pour objectif de faire un bilan exhaustif sur les effets induits par ces taxes, tant du point de vue technique que financier. Il aborde également les aspects de communication et de sensibilisation faits à la population, et propose des pistes d'amélioration dans la gestion des effets secondaires engendrés.

Les conclusions de ce rapport doivent servir la Municipalité à argumenter ses choix en matière de gestion des déchets à venir, et servir de fil conducteur au service Environnement et Maintenance dans les actions à poursuivre et celles à mettre en place.

Le rapport tel que présenté ne revient pas sur l'historique de la mise en œuvre des taxes incitatives, le préavis 33-2013 "Introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets à Renens" et ses règlements annexes exposent intégralement les processus d'application et les tenants et aboutissants de la démarche.

#### 2. Table des matières

- 1) Préambule
- 2) Table des matières
- 3) Collecte en porte-à-porte
- 4) Déchèteries
- 5) Communication et sensibilisation
- 6) Taxe au sac
- 7) Taxe forfaitaire par habitant
- 8) Taxe entreprises et commerces
- 9) Potentiel d'amélioration
- 10) Conclusions

#### 3. Collecte en porte-à-porte

- ***Ordures ménagères***

Le but principal de toutes les mesures prises est le tri à la source, afin de préserver les matières premières et de valoriser au mieux les déchets collectés. Les chiffres, après une année de mise en place démontrent que, à Renens comme ailleurs, les effets sur les tonnages sont bien réels.

Du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, la quantité d'ordures ménagères collectées a été de 2'357 tonnes, alors que pour l'année précédente la Ville de Renens a acheminé, par l'intermédiaire de son transporteur, 5'012 tonnes d'ordures à l'Usine d'incinération Tridel SA. Ce qui fait une diminution de .... 53% !

Il est évident que cet excellent résultat a un revers de médaille. En effet, les poubelles de ville sont prises d'assaut par des sacs de petite taille (3-4 litres) contenant des ordures ménagères. Le tonnage collecté dans ces corbeilles passe ainsi de 87 tonnes annuelles à 240 tonnes pour la période qui nous occupe.

Certains habitants ne conditionnent pas toutes leurs ordures en sacs pré-taxés mais dans des sacs non conformes comme des sacs noirs ou des sacs de magasin, ou les déposent en vrac directement dans les conteneurs des bâtiments. Suite à un contrôle effectué par Valorsa SA, périmètre de gestion des déchets, le taux de fraude se monte à 4,7%, ce qui est dans la marge de tolérance dont le taux est fixé à 5% par le concept régional d'harmonisation des taxes incitatives.

Suite à ces incivilités, les premiers mois ont vu la dénonciation à la Commission de police de 201 contrevenants aux règles en vigueur.

Un chapitre plus en aval dans ce rapport (n°5) sur la communication et la sensibilisation décrit les mesures prises ou encore à venir pour corriger certaines déviances.

- **Papier/carton**

Cette matière recyclable collectée a vu une augmentation de 35%, passant de 952 tonnes annuelles à 1'287 tonnes dès la mise en vigueur du principe du pollueur/payeur. La qualité de la matière livrée à notre recycleur Papirec SA à Ecublens s'est un peu détériorée, mais elle reste acceptable. Ce sont principalement le Sagex, les emballages plastiques et les cartons souillés qui "polluent" cette collecte. A noter que la rétribution de cette matière à la tonne est restée stable à fr. 45.-.

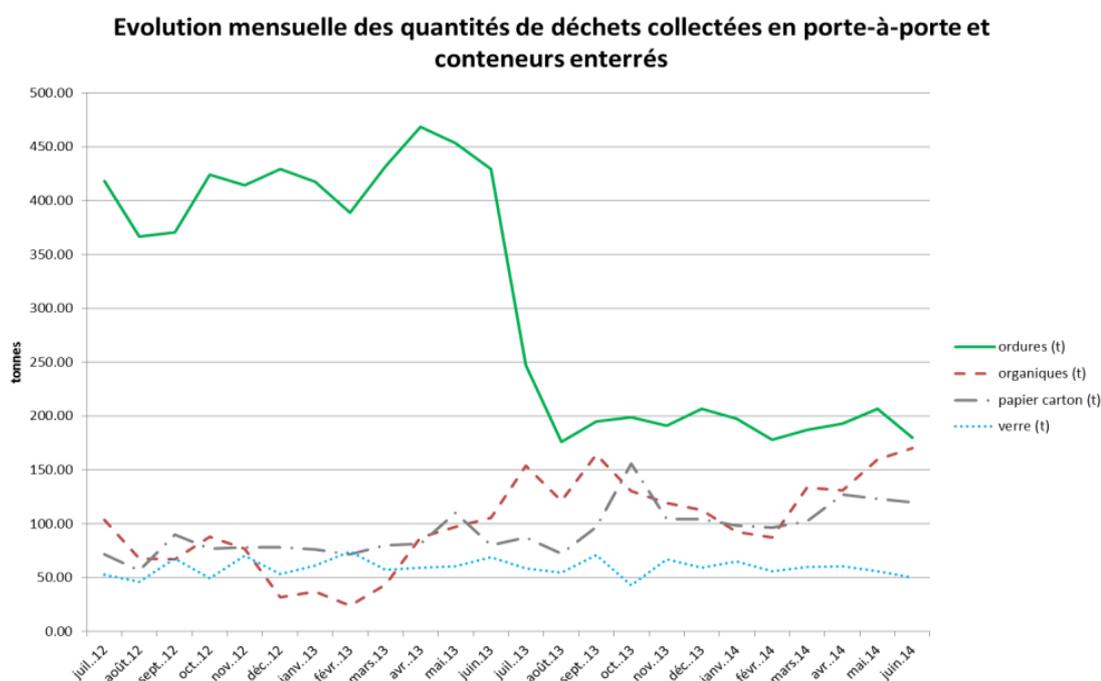
- **Verre**

La collecte de cette matière recyclable est restée relativement stable, avec même une légère diminution de 3%. Ceci peut s'expliquer par un tri déjà très sélectif avant la taxe au sac et par le conditionnement toujours plus élevé des boissons en PET plutôt qu'en verre. La quantité pour cette année est de 700 tonnes contre 722 tonnes l'année précédente. La plupart des gérances et des propriétaires étant déjà équipés de conteneurs pour cette collecte, il s'avère que le tri est respecté et que, hormis les traditionnels couvercles, bouchons et capsules, le verre est de bonne qualité. Il est acheminé chez Valorsa pour une valorisation en verrerie en France.

- **Organiques**

C'est la collecte de matière qui a le plus progressé avec un bond de + 89% du tonnage annuel, passant de 831 tonnes à 1'577 tonnes cette dernière année. Cette augmentation est due principalement à un meilleur tri des déchets de cuisine. La filière de recyclage de la commune de Renens, qui accepte les déchets crus et les déchets cuits, influence de façon optimale ces chiffres. De plus, consciente de ce potentiel, la Municipalité a instauré une collecte supplémentaire par semaine pendant les mois estivaux, soit des ramassages tous les lundis et les jeudis.

Seule ombre au tableau, la qualité de la matière collectée qui est médiocre. En effet, de nombreux sacs plastiques polluent cette valorisation du déchet qui est acheminé à Lavigny, chez notre partenaire Ecorecyclage SA, pour une méthanisation de la matière, qui est directement injectée dans le réseau de gaz. Des mesures décrites plus loin ont également été prises pour sensibiliser et remédier à cette déviance.



#### 4. Déchèteries

- **Mobiles de quartier**

Les déchèteries mobiles de quartier ont été instaurées à la suite de l'arrêt des collectes en porte-à-porte des déchets encombrants en 2009 déjà. La soixantaine de dates couvrant 7 quartiers de la ville ont trouvé leurs publics bien avant la mise en place de la taxe au sac, et elles répondent à l'attente de la population. Les deux recycleurs qui animent, conseillent et aident au tri sont très appréciés par les renanais.

Si la quantité de déchets amenés dans les déchèteries mobiles est stable, la fréquentation a fortement augmenté depuis l'introduction des taxes: elle est estimée à + 25%, soit environ 200 passages par date, les utilisateurs passant à plusieurs reprises avec de plus petites quantités. A noter que de nombreuses communes de l'ouest lausannois, de la Riviera et même du Canton de Genève se sont inspirées de notre système de déchèteries mobiles pour mettre en place une infrastructure similaire.

- **Intercommunales de Malley et de Bussigny**

Les bilans sur la fréquentation et les apports en déchèteries intercommunales sont plus difficiles à analyser. De fait, les communes partenaires des déchèteries ont mis en place le système de taxes au

1<sup>er</sup> janvier 2013. Les chiffres sont ainsi tronqués et ne peuvent être analysés, pour Renens, sur une année complète comme ceux précédemment développés.

Cependant, à l'instar des déchèteries mobiles de quartier, la tendance générale qui consiste à passer plus souvent en déchèterie avec moins de déchets se confirme. En outre, les renanais se dirigent de plus en plus vers la déchèterie de Malley avec 18'000 passages en 2013, contre un peu moins de 13'000 passages à Bussigny. Des améliorations structurelles, notamment en ce qui concerne l'apport des déchets organiques, et des contrôles plus poussés afin d'empêcher l'accès aux professionnels ont été instaurés à Bussigny, améliorant ainsi les résultats généraux de cette infrastructure.

## 5. Communication et sensibilisation

La Ville de Renens n'a pas été avare en termes de communication et de sensibilisation. Suite à une campagne d'information très complète effectuée avant la mise en place du principe de causalité en matière de déchets, elle ne s'est pas contentée d'observer les effets induits, mais elle a continué à informer, à agir et à sensibiliser, voire à réprimander de manière plus ciblée.

Tout d'abord par des actions concrètes sur le terrain, comme la pose d'obstrucateurs sur les poubelles afin d'éviter au maximum le dépôt d'ordures ménagères, et la pose d'un autocollant répétant l'interdiction :



Dans un même temps, hormis les collectes de sacs non-conformes avec dénonciation, les conteneurs ont systématiquement été contrôlés et un courrier a été adressé aux propriétaires.

Plusieurs gérances ont été contactées lors d'abus constatés. Les conteneurs mal triés ont été vidangés à leur charge, avec une facturation séparée. Une mise en demeure a été prononcée par la Municipalité et adressée aux gérances qui ont des locataires récalcitrants au principe de tri.

En parallèle, une information soutenue par le biais du mensuel Carrefour-info Renens a été faite. De même, à plusieurs reprises un stand a été tenu sur la Place du marché lors de manifestations organisées par le service Environnement et Maintenance. Le calendrier officiel Recyclo Info-déchets revient également sur les bonnes pratiques en matière de tri, et l'information donnée directement par nos recycleurs sont un gage d'atteindre une bonne frange de la population.

En ce moment, deux mesures sont en cours, soit la traduction en dix langues d'un dépliant sur le tri des déchets qui sera à disposition dès le mois de septembre 2014, et la tenue d'une séance d'information pour les gérances et les concierges d'immeubles qui se tiendra à la salle de spectacles le 25 septembre prochain, avec pour thème principal le tri des déchets à la source.

Enfin, la principale source de "pollution" des déchets organiques que représentent les plastiques a été identifiée et combattue par la mise à disposition des commerçants du centre-ville de 20'000 sacs biodégradables. De plus, un autocollant à apposer sur les conteneurs pour les déchets organiques a

été publié et distribué gratuitement. On informe ainsi que l'usage des sacs biodégradables est autorisé et que les sacs plastiques sont prohibés.



## 6. Taxe au sac

Comme décrit ci-dessus, les renanais dans leur grande majorité ont accepté la taxe au sac sans faire de vague.

Il n'est pas possible d'avoir un décompte des sacs pré-taxé vendus à Renens. Cependant par déduction mathématique, nous pouvons estimer que, si le conditionnement des ordures ménagères avait été en sac de 35 litres, sachant que le poids moyen d'un sac est de 3.5 kg, les renanais ont achetés: 673'429 sacs à 2.- (2'357'000 kg : 3.5 kg) en une année, soit une moyenne de 34 sacs par habitant par an, ou 1 sac de 17 litres par semaine par habitant.

La rétrocession par les périmètres de gestion des déchets se fait à la tonne livrée à Tridel au prix de fr. 360.- en 2013, soit un total d'environ fr. 850'000.-.

Ces chiffres correspondent aux attentes de la Municipalité et sont même, du point de vue du tri, supérieurs aux prévisions. Cependant, les chiffres tels que démontrés ci-dessus, ne peuvent être retrouvés dans les comptes de fonctionnement, ceux-ci étant échelonnés sur les années 2013 et 2014. Leur consolidation tant du point de vue comptable que du tri, ne pourra se faire qu'après 2 à 3 ans d'usage.

Comme le précise l'avenant 1 à la convention cadre du concept régional, une déduction est faite pour le tonnage des langes et couche-culottes mis en sacs transparents. Cette quantité, après une analyse de Valorsa SA, correspond à 4,4% du tonnage total des ordures ménagères, soit 104 tonnes annuelles.

## 7. Taxe forfaitaire par habitant

Afin de facturer le second semestre 2013, la Municipalité a dû s'appuyer sur des estimations de quantités de déchets produits, chiffres délicats à évaluer au vu du changement de comportement de la population. La taxe forfaitaire de base avait été fixée à fr. 90.- TTC par habitant de plus de 18 ans pour l'entier de l'année 2013, soit respectivement fr. 45.- TTC pour le deuxième semestre.

Au vu des bons résultats obtenus, selon des projections financières et l'analyse des résultats en matière de tri, la Municipalité a décidé dans sa séance du 6 juin 2014, de fixer la taxe forfaitaire de base à fr. 85.- TTC pour 2014. Cette taxe sert également de calcul à la facturation de la taxe aux entreprises et est pondérée par un coefficient allant de une à cinq fois la taxe forfaitaire de base.

La taxe forfaitaire de base doit ainsi être calculée chaque année, selon les résultats et les projections en matière de tri des déchets. Une fois établi, le montant de la taxe doit être communiqué à la Confédération auprès de M. Prix.

Par courrier du 9 juillet 2014, le surveillant des prix nous informe que: *"Pour des raisons de priorité et étant donné que les taxes de votre commune ne se situent pas à un niveau élevé en comparaison avec celles des autres communes du canton de Vaud qui nous ont fourni leur projet de tarifs sur les déchets, le Surveillant des prix renonce à effectuer une recommandation pour votre commune"*.

## **8. Taxe entreprises et commerces**

Sans revenir sur le mode de taxation des entreprises, qui correspond à la directive adoptée par le Conseil communal lors du vote sur le principe de causalité pour la taxation des déchets, le bilan de l'année écoulée peut être résumé comme suit:

Jusqu'alors, le service en charge de la facturation des déchets industriels avait son propre fichier des entreprises actives et le tenait à jour. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013, la nouvelle facturation a pris comme base le Registre des entreprises vaudoises (REV) qui regroupe toutes les entreprises inscrites ou non au Registre du commerce, ainsi que les enseignes de cafés, restaurants, etc. Ce fichier compte environ 1'000 entités installées à Renens.

Afin d'éditer ces factures, un programme de facturation a été développé et le coefficient de pondération saisi manuellement pour chaque entreprises ou commerces. La moitié des entreprises n'étant pas connues du service concerné, il a été fastidieux d'évaluer chacune d'entre-elles. Cependant, la plupart ont accepté leur coefficient initial ou après réévaluation, en toute connaissance de cause.

A ce jour, 24 entreprises ont déposé un recours auprès de la Commission communale de recours en matière d'impôts. Après que la Commission de recours les ait entendues sur leurs motifs de recours, la Municipalité doit encore se déterminer sur sa position définitive et la transmettre à la Commission pour qu'elle puisse statuer.

Ce 2,4 % d'entreprises ayant fait recours peut être considéré comme "marginal". Là également, la Municipalité est satisfaite des modalités de facturation et des résultats obtenus.

## **9. Potentiel d'amélioration**

Les chiffres sont réjouissants, mais quelques points noirs doivent encore être traités de façon individuelle. Notamment certaines barres d'immeubles où le message est plus compliqué à faire passer. Pour cela, des contacts particuliers sont entrepris, et des équipements en conteneurs adéquats doivent encore être mis en place par les gérances. Les propriétaires, gérances et

concierges d'immeubles sont les personnes à cibler. La première soirée d'information destinée à cette catégorie de personne a été organisée le 25 septembre 2014 et elle a entre autres abordé ces sujets.

Les collaborateurs assermentés du service Environnement et maintenance, font l'inspection des conteneurs. Quand ceux-ci sont trop pollués par des déchets non conditionnés en sacs blancs, les conteneurs sont évacués en "déchets non urbains". Aucune redevance n'est touchée par la commune au contraire des déchets en sacs blancs taxés. Ainsi le service refacture le transport et l'élimination de ces conteneurs directement à la gérance. Aucun indice sur les fautifs n'est transmis à la gérance, et dans certains cas, les gérances répartissent ces frais directement aux locataires. Cette pratique doit encore faire l'objet d'investigation quant à sa légalité.

Les journées "coup de balai" et "Clean up Day" doivent également être mises à profit pour sensibiliser la population aux différentes problématiques liées à la gestion des déchets.

Les journées vide-greniers, bien qu'ayant toujours du succès, doivent être repensées et retravaillées dans ce même but de tri des déchets.

Les articles de sensibilisation sur la gestion des déchets dans le Carrefour-info Renens doivent être maintenus et soutenus. Un résumé de ce présent rapport fera l'objet d'une rubrique dans un prochain numéro.

Le développement d'une application Smartphone "Ville de Renens" se devra de répondre de façon simple et directe aux questions des habitants sur le tri adéquat des déchets.

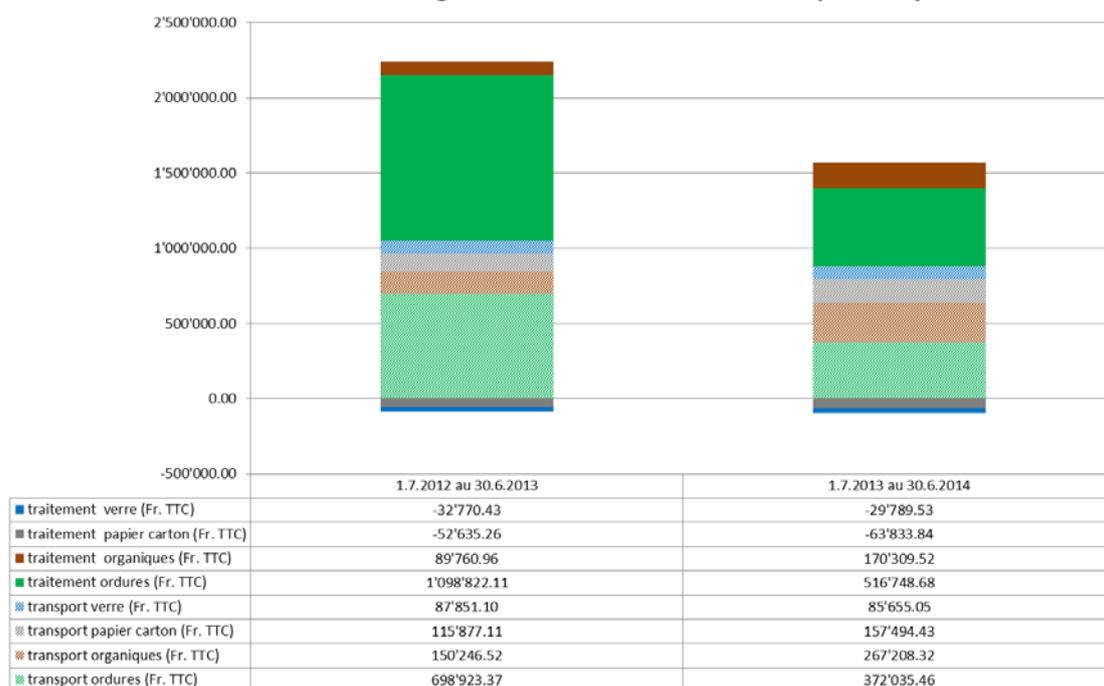
L'utilisation du dépliant d'information sur le tri des déchets en 10 langues doit également être l'occasion de se rapprocher des communautés étrangères et de permettre d'aborder les multiples questions sur le tri des déchets de façon pragmatique.

## **10. Conclusions**

Les principaux objectifs de la mise en place du principe de causalité pour la gestion des déchets à Renens sont atteints. Les ordures ménagères ont diminué de plus de la moitié, faisant ainsi monter le taux de recyclage moyen annuel à 64 % après la taxe, contre un taux moyen annuel de 44 % avant la taxe.

L'évolution des coûts générés par les déchets sont en diminution et les mesures d'accompagnement mises en place sont appréciées de la population.

## Evolution des coûts de la gestion des déchets collectés en porte-à-porte



Les quelques déviations constatées doivent encore être corrigées, notamment en ce qui concerne les dépôts sauvages sur le domaine public ou le remplissage des poubelles de ville par des ordures ménagères.

Le littering, indirectement lié aux taxes poubelles doit aussi être combattu.

La Municipalité doit encore, comme elle l'a fait jusqu'à présent, prospecter afin de trouver les meilleures filières de valorisation pour chaque déchet, en tenant compte tant des aspects écologiques que financiers, sans négliger les aspects sociaux.